

RESTAURATION DE LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE COURS D'EAU LISTE 2 BASSIN VERSANT DE L'ARDIERES

NOTE DE PRÉSENTATION NON TECHNIQUE DU PROJET

INTRODUCTION

Les opérations de restauration et d'entretien de cours d'eau s'inscrivent dans un objectif plus général de reconquête des milieux aquatiques fixé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE) du 23 octobre 2000. Cette Directive impose aux États-membres l'atteinte du bon état des eaux en 2015 avec des reports possibles pour les cours d'eau les plus dégradés. Pour le l'Ardières, La Directive Cadre Européenne (DCE) sur l'eau fixe comme objectif un bon état écologique du cours d'eau pour 2021. L'échéance pour le Samsons était fixée à 2015. Pour les eaux superficielles, ce bon état se traduit à la fois par le « bon état écologique » et le « bon état chimique » : c'est ainsi que les opérations qui font l'objet de cette autorisation environnementale ont pour objectif d'améliorer le bon état écologique de ce secteur sur ces deux cours d'eau.

DEMANDEUR -RESPONSABLE DU PROJET

La présente autorisation environnementale est portée par :

Syndicat Mixte des Rivières du Beaujolais (SMRB)
115 rue Grolée
69220 LANCIE
04 74 06 75 83

PRÉSENTATION DE LA DEMANDE

OBJET DE LA DEMANDE

Depuis plusieurs siècles, les cours d'eau du Beaujolais ont été cloisonnés par des centaines de seuils. Destinés à alimenter des biefs pour les moulins, pour l'irrigation des prairies ou l'alimentation de plans d'eau, ils ont été également construits pour stabiliser le fond des lits mineurs à proximité des ouvrages d'art ou pour simplement limiter les incisions. Les associations de pêches locales ont aussi participé à la construction de petits seuils.

Ces ouvrages (environ 500 entre 20 cm et 10m) aujourd'hui très souvent inutilisés, subsistent dans les rivières, entraînant un blocage du transport solide et un colmatage des fonds, une rupture du profil en long et un obstacle au déplacement des espèces aquatiques.

Par arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2013, l'Ardières, sur 2 secteurs, et le ruisseau des Samsons ont été classés en liste 2 avec obligation de rendre transparent les ouvrages ROE à l'horizon 2018. Les deux secteurs de l'Ardières concernés par cet arrêté sont le secteur de la tête de bassin jusqu'au ruisseau de St Didier et à l'aval de Beaujeu entre le ruisseau des Andilleys et le ruisseau des Samsons. Ce sont ainsi plus de cinquante obstacles qui ont été recensés par l'AFB. Un programme d'action est engagé sur ces deux cours d'eau avec 25 seuils déjà aménagés ou effacés sur la période 2014 -2017.

Le présent dossier recense l'ensemble des ouvrages encore présents sur ces secteurs liste 2 et propose des actions étalées sur 5 ans visant à les rendre transparent conformément à la réglementation. Cela représente 13 ouvrages sur le ruisseau des Samsons et 18 ouvrages sur l'Ardières. Les communes concernées par ces interventions sont :

- Les Ardillats
- St Didier sur Beaujeu
- Beaujeu
- Lantignié
- Regnié Durette

- Quincié en Beaujolais
- Marchampt

NATURE DU PROJET

Les travaux présentés dans l'autorisation environnementale sont rendus nécessaires par une évolution de la réglementation qui impose aux propriétaires d'ouvrage de les rendre transparents à l'horizon 2018. Afin de faciliter les interventions, le SMRB porte la maîtrise d'ouvrage des travaux et représente ainsi l'unique interlocuteur des services de l'État et des principaux financeurs de ces opérations.

Plusieurs solutions peuvent être envisagées pour restaurer à minima la continuité piscicole au droit des ouvrages recensés ROE. En fonction des enjeux identifiés, ils seront soit effacés, soit aménagés. L'effacement des seuils se traduira par un démantèlement des ouvrages et une dispersion des éléments le constituant (le plus souvent des enrochements) dans le cours d'eau tout en veillant à ne pas occasionner de risque sur les berges. Les aménagements qui pourront être réalisés sur les ouvrages recensés avec des enjeux forts seront adaptés au cas par cas (CF. synthèse des travaux envisagés).

Les critères permettant d'établir la meilleure solution aux regards des enjeux généralement utilisés sont :

- Association de l'ouvrage à une prise d'eau fonctionnelle induisant un usage de l'eau,
- Enjeu patrimonial,
- Localisation (prairie, zone urbaine...)
- État, utilité actuelle de l'ouvrage...

L'ensemble de ces critères permet d'avoir une vision globale sur l'importance et l'utilité actuelle de l'ouvrage. D'une manière générale sur les ouvrages de moindre importance la solution qui est privilégiée est l'effacement car cette action est celle qui apporte le plus de bénéfices au milieu avec un retour de la continuité sédimentaire et piscicole, la disparition de l'effet plan d'eau en amont des seuils avec un retour d'un substrat plus hétérogène permettant une diversité d'habitat plus importante pour la faune aquatique. La disparition des ouvrages entraîne également une amélioration de la qualité de l'eau en limitant le réchauffement de la lame d'eau induite par l'effet lentille du plan d'eau. Le décroisement de ces deux cours d'eau permettra d'améliorer le transit piscicole facilitant l'accès aux zones de reproduction et aux zones refuges. Il permet également un brassage génétique des populations jusqu'ici cloisonnées favorisant la pérennisation des espèces.

Synthèse des travaux envisagés sur les ouvrages

	Code ROE	Nature de l'ouvrage	Travaux prévisionnel
ARDIERES	ROE 60146	Poteau béton /seuil piscicole	Effacement
	ROE 60145	Poteau béton /seuil piscicole	Effacement
	ROE 60144	Poteau béton /seuil piscicole	Effacement
	ROE 60150	Seuil H 2.5 m pierres appareillées avec prise d'eau rive droite	Aménagement type rivière de contournement
	ROE 58886	Seuil rampe partiellement contourné par la rive droite	Effacement gestion interne barramine pour déstructuration rampe sur partie amont
	ROE 58887	Radier ouvrage d'art H 0.7 m	Aménagement
	ROE 58888	Blocs d'enrochements hauteur de chute 60cm	Effacement avec intervention sur le lit mineur car présence poteau EDF en rive gauche en cours d'affouillement gestion interne déplacements de blocs
	ROE 58889	Seuil H 1.6 m blocs d'enrochements avec crête poteau béton	Effacement
	ROE 51415	Radier ouvrage d'art H 0.3 m	Aménagement par mise en place de blocs d'enrochements libres en aval de manière à créer des pré-bassins et ainsi fragmenter la hauteur de chute
	ROE 51422	2 buses béton Ø 400 sous passage chemin d'accès maison d'habitation qui entraîne une accélération des vitesses importantes dans les buses	Remplacement par buse PEHD Ø1200 permettant une reconstitution du fond du lit avec un écoulement interne plus régulier

	ROE 51426	Buse béton Ø 400 pour franchissement en zone de prairie qui entraîne une accélération des vitesses d'écoulements	Remplacement buse béton par buse PEHD Ø800 enfoncé dans les sédiments pour recréer un substrat naturel à l'intérieur de l'ouvrage
	ROE 51403	Buse de franchissement	Effacement
	ROE 60143	Seuil déversoir H 1.3 m blocs / pierres avec ancienne prise d'eau rive droite	Effacement en 2 temps pour maîtriser érosion régressive
	ROE 60141	Seuil déversoir H 2.5 m blocs / pierre /béton avec prise d'eau rive gauche	Aménagement de l'ouvrage existant remplacement par une rampe en enrochements régulièrement répartis
	ROE 60140	Seuil rampe longueur 9 m et hauteur 0.9 m	Effacement envisageable mais à faire en 2 temps pour maîtriser le déstockage de matériaux
	ROE 60138	Double seuil H cumulé 2.4 m avec prise d'eau en rive gauche pour alimentation lavoir et ancienne prise d'eau non fonctionnelle en rive droite	Aménagement type rivière de contournement
	ROE 60137	Seuil piscicole grume non fonctionnel	Effacement
	ROE 19615	Seuil en béton type « creager » H 2.9 m	Aménagement type rivière de contournement
SAMSONS	ROE 60483	Seuil blocs d'enrochements H 1 m	Effacement
	ROE 60487	Seuil blocs d'enrochements H 0.7 m	Effacement
	ROE 60488	Seuil blocs d'enrochements H 0.5 m	Effacement
	ROE 60489	Seuil blocs d'enrochements H 0.3 m	Effacement
	ROE 60490	Seuil blocs d'enrochements H 0.5 m	Effacement
	ROE 60491	Seuil blocs d'enrochements H 0.4 m	Effacement
	ROE 60492	Seuil blocs d'enrochements H 1.8 m	Effacement
	ROE 60328	Seuil H 2 m blocs/pierres	Effacement
	ROE 60333	Seuil H 2.5 m blocs/pierres	Effacement
	ROE 84376	Seuil blocs d'enrochements H 0.3 m	Effacement
	ROE 60335	Seuil H 2 m blocs/pierres valeur patrimoniale forte lié à la maçonnerie de l'ouvrage	Aménagement type rivière de contournement
	ROE 84375	Seuil déversoir H 1.6 m avec prise d'eau en rive gauche fonctionnelle	Aménagement de l'ouvrage existant remplacement par une rampe en enrochements régulièrement répartis aménagement de la prise d'eau (DMB)
	ROE 58159	Seuil déversoir avec prise d'eau en rive gauche fonctionnelle	Aménagement seuil + aménagement prise d'eau (DMB)